

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

Année 2023  
Séance du 8 février 2023

N° 08

**Objet : Mise à disposition à titre  
payant d'un agent pour  
l'animation du contrat de ville-  
Ville de Digne-les-Bains /  
Provence Alpes agglomération**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes a délibéré en date du 19 janvier 2017, en date du 14 février 2018, en date du 12 février 2019 et en date du 30 juin 2021 en faveur de la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux de la commune de Digne-les-Bains auprès de l'Agglomération, à titre payant.

Ces mises à disposition avec la Ville de Digne-les-Bains interviennent pour les missions suivantes :

- Pôle vie territoriale (MSAP, Petite enfance, Politique de la ville, gens du voyage, CLSPD)
- CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Afin de pouvoir mener à bien des missions et activités relevant de la politique de la ville et compte-tenu des difficultés de recrutement pour cette mission, il est proposé une mise à disposition sur un poste d'animateur (trice) du contrat de ville d'un agent de la Ville de Digne les Bains.

Conformément à ses statuts et compétences, Provence Alpes Agglomération assure l'animation du contrat de ville qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Plus spécifiquement sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, le contrat de ville concerne le quartier prioritaire délimité entre le quartier du Pigeonnier-Barbejas et une partie du centre-ville. Le contrat actuel prend fin le 31 décembre 2023.

Sous la responsabilité de la cheffe du projet « politique de la ville », les missions de l'animateur (trice) consistent à :

- Faciliter les liens entre les différents acteurs de la politique de la ville : gouvernance, opérateurs, habitants...
- A assurer la mobilisation des instances et les animations : comité de programmation et de pilotage, groupes de travail...
- Mobiliser et développer de réseau d'acteurs,
- Accompagner et soutenir les porteurs de projets,
- Planifier et coordonner le développement des actions,
- Organiser des évènements et temps de travail thématiques en faveur de la mise en œuvre et la valorisation du contrat de ville,
- Mobiliser les habitants des quartiers prioritaires et qualifier leurs besoins et les relayer auprès des partenaires,
- Promouvoir les actions auprès des habitants,
- Accompagner les initiatives citoyennes,
- Assurer la mise en œuvre de l'appel à projet annuel
- Développer les outils de suivi et d'évaluation du contrat : compiler et analyser les données,
- Assurer la communication et la promotion des actions via différents supports.

Ainsi, dans ce cadre, il est donc proposé, avec recueil de l'avis favorable de l'agent fonctionnaire territorial de la ville de Digne-les-Bains, une mise à disposition calquée sur

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

la prorogation du contrat de ville 2015-2022 jusqu'à la fin du dispositif contrat de ville (prévue le 31/12/2023) comme suit :

Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Grade Fonction	Quotité de la MAD	Condition financière	Durée & Date d'échéance	Missions assurées à PAA
Ville de Digne-les-Bains	PAA	Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	50%	Payante	A partir du 01 mars 2023 jusqu'à la fin prévue du dispositif contrat de ville (31/12/2023)	Politique de la ville

Le projet de convention entre les deux collectivités est joint en annexe.  
Le coût de la mise à disposition s'élève à 19 312 €/10 mois.

Le tableau des mises à disposition de personnel avec durée limitée entre PAA et la Ville de Digne-les-Bains serait modifié de la façon suivante :

Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Cadre d'emplois	Quotité de la mise à disposition	Service	Durée à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023
Digne-les-Bains	PAA	Directeur général des services	20,00%	Pôle vie territoriale	2 ans
Digne-les-Bains	PAA	Attachés territoriaux	5,00%	CLSPD	2 ans
Digne-les-Bains	PAA	Rédacteurs territoriaux	5,00%	CLSPD	2 ans
Digne-les-Bains	PAA	Animateur principale 1 <sup>ère</sup> classe	50%	Politique de la Ville	10 mois

Il proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la mise à disposition selon les modalités définies ci-dessus,
- De modifier le tableau des mises à disposition avec durée limitée comme ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines à signer la convention de mise à disposition.

REÇU EN PREFECTURE

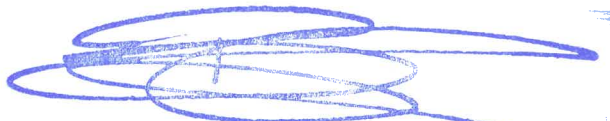
le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 15 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com